

11 juillet 2025, 17:40 CEST

Gand, Belgique

INFORMATION RÉGLEMENTÉE – DÉNOMINATEUR



EnergyVision

Informations relatives au nombre total de droits de vote (« dénominateur »)

Conformément à l'article 15 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la « **Loi sur la transparence** »), EnergyVision NV (« **EnergyVision** » ou la « **Société** ») annonce que, suite à la réalisation de son offre publique initiale en date du 10 juillet 2025, le capital total d'EnergyVision, le nombre total de titres conférant un droit de vote ainsi que le nombre total de droits de vote s'élèvent, au 10 juillet 2025, à : Conformément à l'article 15 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la « Loi sur la transparence »), EnergyVision NV (« EnergyVision » ou la « Société ») annonce que, suite à la réalisation de son offre publique initiale en date du 10 juillet 2025, le capital total d'EnergyVision, le nombre total de titres conférant un droit de vote ainsi que le nombre total de droits de vote s'élèvent, au 10 juillet 2025, à :

- Montant total du capital social de la Société (en EUR) : 53.999.256,00 €
- Nombre total d'actions en circulation de la Société : 61.138.400
- Chaque action confère un droit de vote. Les droits de vote afférents aux actions propres sont suspendus.

Ce communiqué de presse est disponible sur : [<https://investors.energyvision.be/fr>]

À propos d'EnergyVision

EnergyVision est un fournisseur intégré et en forte croissance de solutions d'énergie (solaire) et de mobilité en tant que service (mobility-as-a-service), tant pour les clients professionnels (B2B) que résidentiels (B2C) en Belgique. En plus de construire, posséder et exploiter des infrastructures photovoltaïques (PV) et de recharge électrique, l'entreprise joue également un rôle clé en tant qu'entrepreneur EPC, assurant la gestion complète des projets énergétiques en Belgique, en Chine et au Maroc. EnergyVision s'engage à fournir des solutions d'électricité verte grâce à des technologies avancées en Belgique, en construisant, possédant et exploitant des installations photovoltaïques du côté de la production, et en agissant comme fournisseur d'énergie pour les habitations et les bornes de recharge pour véhicules électriques du côté de la consommation. L'entreprise oriente ainsi la production et la consommation d'électricité vers un avenir plus durable, en fournissant de l'électricité 100 % renouvelable provenant de ses propres installations photovoltaïques et d'autres fournisseurs d'énergie renouvelable. Lorsque le Groupe achète de l'électricité sur le marché, il acquiert parallèlement, de manière proportionnelle, des garanties d'origine ou utilise celles associées à l'électricité produite par ses propres actifs. Cela signifie que l'électricité physiquement prélevée sur le réseau (et fournie aux clients) n'est pas nécessairement issue de sources d'énergie verte, mais qu'elle est compensée par une production d'électricité verte via des garanties d'origine. EnergyVision vise à réaliser cet objectif en développant un réseau énergétique intelligent, flexible et décentralisé, alimenté par l'innovation technologique et le contrôle de ses propres actifs.

Contact

Investor Relations

Maarten Michielssens, ir@energyvision.be